



Formations des Géomètres-Experts stagiaires

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à retourner complété au centre organisateur de votre formation avec les règlements (*un bulletin d'inscription et un règlement par formation*)

Joindre un chèque de 150 euros par formation

(Encaissé à l'issue de chaque formation)

A libeller à : Ordre des Géomètres-Experts

ANTILLES - GUYANE

Centre d'affaires de Californie - Immeuble Coralie
97232 LAMENTIN MARTINIQUE ☎ 05.96.39.75.52
📧 cr-antilles-guyane@geometre-expert.fr

BORDEAUX

Parc Innolin – 8, rue du Golf 33700 MERIGNAC
☎ 05.56.34.06.20
📧 cr-bordeaux@geometre-expert.fr

LYON

79 Cours Charlemagne 69002 LYON
☎ 04.78.37.21.40
📧 cr-lyon@geometre-expert.fr

RENNES

3, allée Ermengarde d'Anjou 35000 RENNES
☎ 02.99.41.73.53
📧 cr-rennes@geometre-expert.fr

TOULOUSE

13 Avenue Jean Gonord - Parc de la Plaine
31500 TOULOUSE ☎ 05.62.71.82.71
📧 cr-toulouse@geometre-expert.fr

PARIS

1 rue de Chazelles 75017 PARIS ☎ 01.42.67.09.09
📧 cr-paris@geometre-expert.fr

MARSEILLE

Europarc de Pichaury 1330 G. de la Lauzière
13856 AIX EN PROVENCE CEDEX
☎ 04.42.39.46.04
📧 cr-marseille@geometre-expert.fr

A faire parvenir au conseil régional chargé de l'organisation, accompagné du règlement, plus d'un mois avant la date prévue de la formation

RENSEIGNEMENTS SUR LE GEOMETRE-EXPERT STAGIAIRE :

Nom..... Prénom

Adresse personnelle complète.....

Rattaché au Conseil régional de n° inscription

Date de 1^{ère} inscription

Tél. portable E-mail personnel :@.....

RENSEIGNEMENTS SUR LE MAITRE DE STAGE :

Nom et Prénom du Maître de Stage Cabinet :

CP Ville Tél



Si le changement de maître de stage entraîne un **changement de région**, veuillez prévenir au plus tôt et **avant** la formation, le Conseil régional Centre de formation où vous êtes inscrit pour celle-ci.

Places limitées : en cas d'empêchement, veuillez prévenir au plus tôt afin de permettre l'inscription d'autres participants

Module	Participation	Dates choisies
Aménagement du territoire	150 €	
Bornage	150 €	
Copropriété	150 €	
Divisions Foncières	150 €	
Ethique et déontologie / ARCP (Modules indissociables)	150 €	
Gestion et comptabilité	150 €	
RFU / Expertise (Modules indissociables)	150 €	
Servitudes et propriété publique	150 €	



Sous réserve d'un nombre minimum de participants, la formation peut, un mois avant sa date, être annulée ou reportée, sauf cas de force majeure. Le Conseil régional organisateur vous tiendra informé dans ce délai.

Tous les modules de formation devront être suivis pendant la durée du stage.

Date

Signature